

MAIRIE D'AUZIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération N° 2024-04

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 20h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christel RINCENT, Vice-Présidente du CCAS d'Auzielle.

Date de la convocation : 29/03/2023

Présents : *PASCAL CABROL, CHRISTEL RINCENT, KARINE BOUILLAUD, NATHALIE CHAREIRE, MARIE-CLAUDE BLAD, JEAN-PHILIPPE CAMES, CHRISTIAN BOUCHER*

Absents excusés : *JULIE SORLI, MONIQUE CARRERE*

Secrétaire de séance : *Nathalie CHAREIRE*

Nombres de membres en exercice : *10* Présents : *7* Votants : *9*

OBJET DE LA DELIBERATION

Vote du Budget Primitif 2024

Il est demandé au Conseil d'Administration du CCAS de se prononcer sur les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4500€	2440€
Résultat de fonctionnement reporté (002)	0.00 €	7397,91 €
Section d'investissement	0€	0€
TOTAL	4500€	9837,91€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2024 du CCAS
- **D'ARRETER** ainsi les comptes comme proposé précédemment :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

La Vice-Présidente,
Christel RINCENT



Le présent document a été :

Publié sur le site internet le :

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Application de la loi 82-623 du 22/07/1982

Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires: lu. et merc. 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h